



**Communiqué  
Pour diffusion immédiate**

## *Revoir les priorités en éducation* **Faire de l'éducation une priorité**

**Montréal, le 15 novembre 2012** – Le dépôt d'un premier budget en novembre par le gouvernement Marois s'inscrit dans sa volonté d'agir rapidement sur le plan de ses orientations. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) estime que c'est une occasion pour ce gouvernement de replacer l'éducation au cœur du développement social et de réaligner les choix en éducation. Il lui est en effet possible en soutien à cet objectif de rediriger plus d'un demi-milliard de dollars dans le réseau public d'éducation en annulant l'implantation systématique de l'enseignement intensif de l'anglais, en revoyant le programme d'acquisition des tableaux intelligents (choix qui n'ont jamais été identifiés comme prioritaires par les enseignantes et enseignants) et en mettant un terme au financement public des écoles privées.

### **Investir dans des mesures structurantes**

Depuis des années, les problèmes associés au décrochage scolaire font la manchette. Malgré la pléthore de plans et de mesures de toutes sortes, le problème est loin de se résorber et le nombre d'élèves qui n'obtiennent pas leur diplôme d'études secondaires (DES) dans les délais prescrits ne s'améliore pas. Pour la FAE, il est grand temps que le Québec se dote d'un plan cohérent de lutte au décrochage. Sans nier la nécessité d'aider les élèves adolescents en voie de décrocher, la FAE croit, à l'instar du Conseil supérieur de l'éducation, qu'il faut s'attaquer aux racines du problème et agir rapidement par le dépistage et l'intervention, dès le plus jeune âge, pour aider les enfants ayant diverses difficultés et éviter que celles-ci ne s'aggravent.

La FAE partage aussi la volonté de la ministre Marie Malavoy qui vise l'implantation de classes du préscolaire 4 ans à temps plein en milieux défavorisés. La FAE est toutefois inquiète que cette mesure soit mise en péril ou retardée par la recherche de l'atteinte du déficit zéro. « Tout doit être mis en œuvre pour l'application de cette mesure, qui est la pierre angulaire d'un plan structuré de lutte au décrochage. On doit investir dès maintenant pour offrir aux élèves des locaux nécessaires à leur accueil. D'autant plus qu'actuellement dans certaines écoles, on manque d'espaces pour appliquer la mesure permettant de diminuer le nombre d'élèves par classe à cause d'une planification déficiente », d'indiquer M. Pierre St-Germain, président de la FAE.

Et que dire des infrastructures actuelles. Il y a là un vaste chantier de rénovation et de développement à mettre en place. L'âge du parc immobilier des écoles publiques oblige le gouvernement à prévoir des sommes pour corriger la situation désolante de plusieurs immeubles et pour maintenir la qualité des lieux fréquentés par des milliers d'élèves et de personnes qui y travaillent. Si le contenu des cours importe, le milieu physique dans lequel évolue chaque élève doit aussi être un tant soit peu attrayant. L'état de certains bâtiments et locaux est tel qu'aucun parlementaire n'accepterait d'y travailler. Pourtant, c'est le lot quotidien de milliers d'élèves et membres du personnel en éducation.

...2

## **Pour un plan cohérent de lutte au décrochage**

L'implantation de l'éducation préscolaire 4 ans doit être accompagnée des ressources requises. Il faut du personnel de soutien et professionnel de première ligne pour aider rapidement les enfants en difficulté, soutenir les enseignantes et enseignants et accompagner, si nécessaire, les parents qui en ont besoin.

Pour la FAE, cela doit aussi s'accompagner de mesures de soutien pour les parents de ces enfants qui désirent intégrer le marché du travail ou retourner aux études pour terminer ou parfaire leur formation à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle. Des parents mieux éduqués sont plus en mesure d'aider leurs enfants dans leurs études sans compter l'exemple et le renforcement positif que cela représente. Ces mesures, qui ciblent les familles souvent moins nanties, sont de nature à leur permettre de s'arracher aux conditions de vie souvent difficiles qui les caractérisent, de diminuer leur recours aux soins de santé et d'aider à répondre aux besoins de main-d'œuvre croissants. Par ailleurs, on comprendra que dans un contexte où l'objectif d'offrir à chaque enfant une place dans un CPE est difficile à atteindre, cette mesure est un complément évident. Le gouvernement doit aussi joindre à ces mesures un soutien adéquat aux personnes qui envisageront de revenir sur les bancs d'école.

Pour la FAE, la lutte au déficit et l'atteinte de l'équilibre budgétaire ne doivent pas être un dogme et justifier des coupes dans les services de première ligne ni mettre en péril le développement et l'avenir du Québec. L'État doit continuer à assumer son rôle de protecteur des plus démunis. On doit cesser de couper dans l'ensemble du réseau scolaire et réinvestir en éducation. « Les récentes restrictions budgétaires imposées aux commissions scolaires ont eu un effet direct sur les services aux élèves, et ce sont souvent les élèves les plus vulnérables qui en paient le prix. Le gouvernement ne peut aveuglément couper dans les services ni ignorer le sort des enfants en difficulté et implicitement contribuer à l'augmentation du décrochage. On ne peut prétendre mener la lutte au décrochage et prendre des décisions qui ont pour conséquence de l'accroître. C'est incohérent et inconséquent », d'ajouter M. St-Germain.

« Ce budget doit tenir compte de ces réalités. Nos attentes sont légitimes. Le secteur de l'éducation a rarement été une priorité dans l'élaboration des budgets gouvernementaux des dernières années. Il est primordial que ce budget traduise une volonté ferme de replacer l'éducation au cœur des priorités gouvernementales. Les choix budgétaires doivent faire ressortir que l'éducation fait partie intégrante de tout plan de développement social, de relance de l'économie et de lutte à la pauvreté, que c'est un investissement à haut rendement pour toute la société québécoise », de conclure Pierre St-Germain.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement  
 Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications  
 514 666-7763, poste 296 - bureau  
 514 910-1754 - cellulaire